

Motion 3199

Comment ne pas démotiver les entreprises formatrices

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la formation professionnelle duale est un pilier de l'employabilité des jeunes, de l'insertion professionnelle et de la compétitivité économique du canton ;
- que les entreprises assument un coût substantiel pour former des apprenties et apprentis ;
- que la société dans son ensemble bénéficie de cet effort, par l'intégration professionnelle des jeunes et l'élévation des compétences, qui permet à notre canton d'offrir des conditions de travail élevées ;
- que le recrutement par l'Etat de personnes directement à la fin de leur apprentissage en entreprise peut créer une distorsion de concurrence et fragiliser l'incitation des entreprises à former et réduire l'offre de places d'apprentissage ;
- qu'une politique de recrutement étatique équilibrée doit permettre à l'Etat de pourvoir à ses besoins en compétences sans désorganiser l'écosystème ou décourager les entreprises à maintenir et développer l'offre de formation ;
- qu'une meilleure coordination entre le secteur public et les entreprises est nécessaire pour garantir l'engagement des entreprises dans l'effort de formation professionnelle ;
- que la transparence des pratiques de recrutement et de leurs effets sur la formation professionnelle est une condition de confiance et de légitimité,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter un état de la situation en matière de recrutement de personnes à l'issue de leur formation professionnelle par le petit et grand Etat, afin de connaître le nombre de personnes initialement formées par l'Etat (grand Etat) et initialement formées par les entreprises privées, en donnant des précisions par département, entité publique autonome et type de profession ;
- à faire un état des lieux de l'engagement d'apprentis par le secteur privé et par branches / professions ;

Votée le 4 septembre 2026

- à présenter un rapport proposant des pistes pour améliorer l'engagement du secteur public en matière de formation professionnelle et la concertation avec les acteurs privés concernés pour éviter les effets de concurrence et garantir un recrutement public responsable.